



**KIT 1
J'ÉCRIS
MON IDÉE**

Budget participatif

2^e édition

**La ville
est à vous !**

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne
vous accompagne !

villeurbanne

L'ASSEMBLÉE
CITOYENNE

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne est à mes côtés !

L'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne, constituée de 80 membres de plus de 16 ans, de toute nationalité, vivant ou travaillant sur Villeurbanne, a pour objectifs de faire vivre le débat citoyen et de renforcer les liens avec les Villeurbannais et les Villeurbannaises.

L'édition 2022 du Budget participatif constitue l'une de ses missions, qui s'oriente autour de 3 grands axes :

- **communiquer sur le fonctionnement du budget participatif** directement sur le terrain, auprès des habitantes et des habitants, et en particulier dans les quartiers excentrés ;
- **accompagner les porteurs de projets** dans leurs démarches (dépôt d'idée, développement du projet, rencontre avec d'autres porteurs...) ;
- **participer à la présélection des projets.**

Pour cela, l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne publiera 3 kits d'accompagnement destinés aux porteuses et porteurs de projet :

- **Kit 1 « J'écris mon idée »**
- **Kit 2 « Je transforme mon idée en projet »**
- **Kit 3 « Je communique sur mon projet »**

Prêt à démarrer ?

TOUT SAVOIR SUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2022 !

J'ai une idée pour améliorer
la vie dans mon quartier, dans ma ville !

Je me lance !

C'EST QUOI LE BUDGET PARTICIPATIF ?

- Un budget annuel de la mairie, de 1,2 million d'euros, pour financer des projets à Villeurbanne, proposés et sélectionnés par toutes et tous !
- Un budget pour réaliser 10, 20... peut-être 30 initiatives citoyennes en 2023 !

**Déjà l'an dernier, 9 projets issus de
supers idées ont été sélectionnés !**

**« Pour cela rien de plus simple –
un parcours en 3 étapes ! »**

1. Je propose une idée qui me plaît.
2. Je fais évoluer mon idée en projet.
3. Je soumetts mon projet au vote citoyen à la fin de l'année.



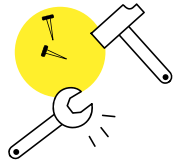
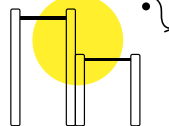
“ Des bornes
anti-moustiques ”

“ Des nichoirs à
chauve-souris contre
les moustiques ”



“ Des poubelles
à la Feysine ”

“ Un parcours de santé
à la Feysine ”



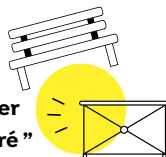
“ Un atelier de bricolage
partagé et autogéré ”

“ Des bacs fleuris aux abords
du parc de l'Europe
(Tonkin) ”



“ Une petite cantine
où venir cuisiner et s'attabler ”

“ Du mobilier
urbain coloré ”



“ Du Street-art
dans les rues ”

Prêt à participer cette année ?

J'ai de bonnes idées,
j'aurais bien tort de ne pas les partager ! »



QUI PEUT PARTICIPER ?

• J'ai plus de 11 ans et je vis, je travaille ou j'étudie à Villeurbanne ? Alors je peux déposer une ou plusieurs idées.

• J'ai entre 7 et 11 ans, mon idée, je peux déposer mon idée avec mon école, mon centre de loisirs...

En solo ou en collectif (mes proches, mes collègues, ma classe, mon association, mon conseil de quartier...) : à moi de choisir, tout est possible !

Où déposer mon idée ?

Gratte Ciel Dedieu Charmettes

- BIJ • Espace info • MLIS • EMH
- Mairie de Villeurbanne

Charpennes Tonkin

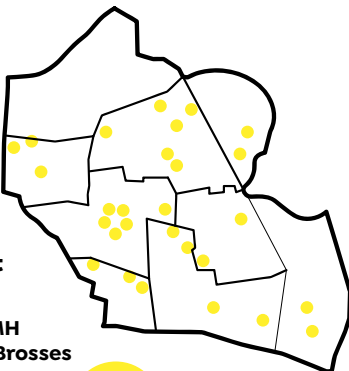
- Centre social et culture Charpennes Tonkin
- Médiathèque du Tonkin
- MSP Tonkin

Perralière Grandclément Cyprian

- Maison des aînés • MJC • EMH
- Maison sociale Cyprian les Brosses

Ferrandière Maisons Neuves

- Centre social et familial de la Ferrandière
- Le rize • Résidence Gustave Prost Arpaue



Buers- Croix Luizet

- MSP Buers • La maison du Citoyen
- Maison sociale Buers Croix Luizet
- Résidence seniors Chateau Gaillard
- Centre social des Buers • CCO

Cusset

- Centre social de Cusset
- La Miete

St Jean

- Centre d'animation de Saint-jean
- MSP St Jean

Bonneuay La Soie Les Brosses

- Maison de quartier des Brosses
- CCO la Rayonne/ Autre soie • MSP Brosses

COMMENT DÉPOSER MON IDÉE ?

Plusieurs possibilités :

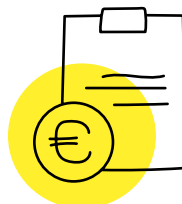
• Je remplis le formulaire en ligne, sur la plateforme : [clique ici !](#)

• Je complète un formulaire papier à disposition dans un des lieux d'accueil de mon quartier et je le dépose dans la boîte à idées dédiée au Budget participatif.

Retrouvez les adresses et les horaires d'ouverture des 28 lieux de dépôts sur la plateforme en ligne : [clique ici !](#)

Quelques règles à retenir...

Je mets toutes les chances de mon côté pour que mon idée soit sélectionnée !



Mon idée doit répondre aux règles d'éligibilité suivantes :

- ☐ Être localisée à Villeurbanne
- ☐ Ne pas porter atteinte aux principes de laïcité et de non discrimination
- ☐ Veiller à l'intérêt général
- ☐ Ne pas générer de coûts récurrents si je ne les prends pas en charge
- ☐ Bénéficier gratuitement aux Villeurbannaises et Villeurbannais et/ou être à but non lucratif

Deux points essentiels ! Mon idée doit à la fois :

- ☐ Se situer dans les champs de compétences de la ville
- ☐ Reposer principalement sur des budgets d'investissement, et non de fonctionnement

"Mais qu'est-ce que ça signifie au juste ?"

Pour aller plus loin,
je consulte le règlement
intérieur : [clique ici !](#)

Les compétences de la Ville

Mon idée entre-t-elle bien dans les compétences de la Ville ?



OUI



NON

Santé et solidarité

- Santé publique
- Aide d'urgence
- Aides aux personnes âgées

- Cliniques privées
- Hôpitaux

Commerces

- Marchés
- Soutien aux commerces : autorisations pour terrasses et buvettes, labels...

- Entreprises privées
- Projets d'intérêt privé

Enfance, jeunesse, éducation

- Crèches, écoles et cantines
- Accueils de loisirs
- Périscolaires
- Éducation populaire et à l'environnement

- Services PMI,
- Collèges et lycées
- Enseignement supérieur

Sport et loisirs

- Équipements municipaux : gymnases, stades, piscines...
- Facilitation de la vie associative (locaux...)

- Gymnases des collèges et lycées
- Salles de sport privées

Culture et patrimoine

- Médiathèques
- Musées et salles de spectacle publics
- Édifices patrimoniaux
- Manifestations culturelles

- Musées privés et salles de spectacles privées
- Galeries d'art privées

Cadre de vie et espaces verts

- Parcs, squares et fontaines
- Aires de jeux et jardins partagés
- Éclairage public
- Mobilier urbain
- Nature en ville

- Travaux sur la voirie
- Pistes cyclables
- Collecte des déchets composteurs

Sécurité, tranquillité et prévention

- Police municipale
- Stationnement (tarification...)

- Radar pédagogique
- Ralentisseurs
- Nouvelles places de stationnement

Budget d'investissement

Budget de fonctionnement

Mon idée doit relever principalement d'un budget d'investissement !

BUDGET D'INVESTISSEMENT

(éligible totalement)



Dépenses ayant un impact à long terme sur les équipements de la ville

- Travaux d'embellissement du patrimoine public existant (peinture de bancs, de murs, rénovation de locaux...)
- Construction de patrimoine public (kiosque, cabane, piscine...)
- Aménagements de parcs, de squares ou de jardins publics (plantation, installation de fontaines, de tonnelles ombragées...)
- Achat d'équipements dans un but public (bacs de plantation, poubelles publiques, nichoirs, équipements sportifs, jeux d'enfants...)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(éligible sous conditions)

IDÉE ÉLIGIBLE



- Organisation d'un événement unique (logistique, intervention d'artistes et d'associations, matériel, buvette...)
- Achat de fournitures, petits outillages et matériels

IDÉE NON ÉLIGIBLE



- Dépenses de gestion courante (salaires, loyers, entretien des locaux, nettoyage, arrosage, ramassage des poubelles...)
- Maintenance du matériel
- Achat de fournitures récurrentes
- Aides sociales

Les grandes étapes de l'idée au projet

Au cours de l'année,
mon idée va grandir, se transformer en projet !

KIT 1
J'ECRIS
MON IDEE

Appel à idées 23 avril – 29 mai 2022

- ▶ Je dépose mon idée
(plateforme ou boîtes à idées)
- ▶ Je reçois un retour de la mairie sur l'éligibilité
de mon idée (sur la plateforme, son mon mail)
- ▶ Je peux m'arrêter là, ou continuer
pour transformer mon idée en projet

Analyse et présélection des projets 2 septembre – 7 octobre 2022

- ▶ Un comité de citoyennes et citoyens étudie tous les
projets et retient ceux à soumettre au vote du public
- ▶ Les services de la Ville vérifient la faisabilité et estiment le
coût financier de ces projets
 - si mon projet est soumis au vote, je pourrai le
retravailler pour le rendre plus clair
 - si mon projet n'est pas sélectionné à ce stade,
je pourrai le redéposer en 2023

Annonce des lauréats de l'édition 2022 Décembre 2022

- ▶ Je peux participer à la cérémonie de clôture
de l'édition 2022

De l'idée au projet 30 mai – 3 juillet 2022

KIT 2
JE TRANSFORME
MON IDEE
EN PROJET

- ▶ Je peux participer à l'un
des « forums des idées » organisés pour :
 - échanger avec les services de la ville
 - rencontrer d'autres porteurs de projets,
 - fusionner éventuellement avec d'autres projets
similaires
- ▶ Je rédige mon projet
en remplissant un formulaire détaillé

KIT 3
JE COMMUNIQUE
SUR MON PROJET

Le vote 14 octobre – 24 novembre 2022

- ▶ Je présente mon projet
autour de moi
- ▶ Je participe au vote sur
la plateforme ou dans les
points de vote

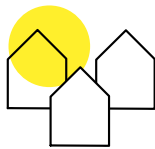
**« Si mon projet est retenu,
il sera lancé début 2023 »**

Je construis mon idée

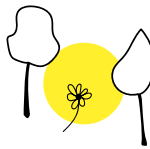
QUELS LIEUX POUR MON IDÉE ?



Une ou plusieurs
rues



Un ou plusieurs
quartiers



Un espace public
précis



Un équipement
public précis (école,
médiathèque...)

À QUI MON IDÉE VA SERVIR ?

Selon la localisation :

- › Aux voisines et voisins de ma rue
- › À l'ensemble des personnes de mon quartier
- › À tous les Villeurbannais et Villeurbannaises

Selon les publics :

- › aux enfants
- › aux jeunes
- › aux personnes en situation de handicap
- › aux artistes
- › aux sans-abris
- › aux sportives et sportifs
- › aux migrantes et migrants...

J'ÉCRIS MON IDÉE

- ☐ **Je choisis un titre simple et clair** : c'est la première chose qui sera lue !
- ☐ **Je décris mon idée** en répondant aux questions « quoi ? » et « pour qui ? » à ce stade, une seule ligne peut suffire
- ☐ **Je peux illustrer mon idée** par une de mes photos ou une image libre de droit
- ☐ **Je localise mon idée**

**« Plus une idée est claire,
plus elle aura de chance de l'emporter ! »**



Si j'ai un doute sur l'éligibilité de mon idée, des difficultés pour la rédiger, un besoin d'accompagnement, des questions sur les différentes étapes, je peux contacter :

Le service de la Ville « Mission Participation Citoyenne » :

Par email : participez@mairie-villeurbanne.fr

Par téléphone, demandez mission Participation citoyenne :

04 26 10 60 23 (n'hésitez pas à laisser un message avec vos coordonnées).

Le groupe « Budget participatif » de l'Assemblée Citoyenne de Villeurbanne : bp@participez-villeurbanne.org

Mon conseil de quartier

Les structures de proximité en lien avec le Budget participatif (voir la carte des lieux de dépôts)